

Formation pratique du DESC de Réanimation
(BO N°33 du 12/09/02 et BO N°25 du 19/06/03)

La durée de la formation pratique est de six semestres.

Partie A :

Trois semestres dans des services agréés pour le DESC dont au moins deux doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés avec un PU-PH de la 48-02 du CNU.

Partie B :

Un semestre dans un service agréé pour le DESC ou dans un service de réanimation chirurgicale agréé pour le DES d'anesthésie réanimation ou dans une unité de soins intensifs d'un service agréé pour les DES permettant de postuler le DESC de Réanimation.

Quel que soit le nombre de semestres réalisés dans un service de réanimation chirurgicale ou de soins intensifs, un seul comptera.

Partie C :

Deux semestres libres dans des services agréés pour les DES permettant de postuler le diplôme du DESC de Réanimation et comportant de préférence une unité de soins intensifs.

Deux de ces 6 semestres doivent être accomplis après l'internat et comporter des fonctions hospitalo-universitaires ou hospitalières. Quatre semestres peuvent être validés en post-internat.